

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU DOUBS  
ARRONDISSEMENT DE MONTBELIARD  
CANTON D'AUDINCOURT

COMMUNE DE SELONCOURT

DELIBERATION  
DU  
CONSEIL MUNICIPAL

<b>DCM20211214-11</b>	<p style="text-align: center;"><b><u>Séance du 14 décembre 2021 à 18h30</u></b></p> <p>L'an <b>deux-mille-vingt et un</b> du mois de décembre le quatorze le Conseil Municipal de la Commune de <b>SELONCOURT</b> s'est réuni à la Salle des Cossies après convocation légale, sous la Présidence de M. Daniel BUCHWALDER, Maire, pour une session ordinaire.</p>
<p><b>NOTA</b> Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 15 décembre 2021, que la convocation du Conseil Municipal avait été faite le 03 décembre 2021 et que le nombre des membres en exercice est de 29. Exécution des articles L2121-10, R121-7, L2121-17, L2124-1, L2121-25, R121-9 du Code Général des Collectivités Territoriales.</p>	
<p><b><u>Etaient présents ()</u></b></p> <p><b><u>Etaient excusés ayant donné procuration ()</u></b></p>	
<p>Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il est procédé, en conformité de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la désignation d'un secrétaire. <b>Françoise PAICHEUR</b> a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.</p>	

**OBJET : AVANCEMENTS DE GRADE – CREATIONS/SUPPRESSIONS DE POSTES**

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Monsieur le Maire expose que dans le cadre des avancements de grade 2022, il est proposé :

- d'accepter la promotion de 2 agents à compter des dates indiquées,
- de supprimer les emplois d'origine dès la date effective de l'avancement.

Le tableau des créations et de suppressions de postes, au titre des avancements de grade s'établit comme suit :

<b>Suppressions</b>	<b>Date de création</b>	<b>Créations</b>	<b>Motifs</b>
<i>Technicien</i>	<i>01/01/2022</i>	<i>Technicien principal de 2<sup>ème</sup> classe</i>	<i>Conditions statutaires</i>
<i>Adjoint du patrimoine à 30 heures</i>	<i>16/04/2022</i>	<i>Adjoint du patrimoine principal de 2<sup>ème</sup> classe à 30 heures</i>	<i>Conditions statutaires</i>

La Commission Personnel, réunie le 30 novembre 2021, a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu, **à / par**

- approuve les créations des emplois décrits dans le tableau ci-dessus à compter des dates indiquées ainsi que les suppressions des emplois d'origine dès la date effective de l'avancement
- autorise le Maire ou son Représentant à signer tout document à intervenir.

Les crédits nécessaires seront prévus au budget primitif 2022.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus.  
Ont signé au registre tous les membres présents.

Seloncourt, le 14 décembre 2021

**Le Maire,**  
**Daniel BUCHWALDER**